



Neuvième appel à projets thématique dans le cadre du fonds pour l'internationalisation de l'Université de la Sarre visant la promotion des actions suivantes :

1) Fenêtres de mobilité et mobilités structurées de courte durée pour personnels et étudiant·es entrants et sortants

2) Nouvelles offres de formation en anglais ou en français

3) Activités internationales de mise en réseau et de création de partenariats (« matchmaking »)

L'Université de la Sarre affiche un profil résolument international qui se caractérise par la multiplicité des cursus internationaux qu'elle propose, son nombre d'étudiant·es et de diplômé·es étrangers, dont la proportion reste supérieure à la moyenne nationale, son orientation européenne avec un fort ancrage français, ses nombreux partenariats internationaux, et les étroites coopérations transfrontalières nouées dans le cadre de l'Université de la Grande Région (UniGR) et de l'alliance d'universités européennes Transform4Europe (T4EU).

Tâche transversale essentielle de l'Université de la Sarre, l'internationalisation constitue un pilier essentiel du développement de notre établissement. Désireuse de renforcer son internationalité, l'Université de la Sarre a défini des objectifs d'internationalisation dans son plan stratégique de développement et engagé diverses mesures et actions pour les atteindre. Pour son neuvième appel à projets thématique, le Comité d'internationalisation a défini trois types d'actions à promouvoir en particulier. Les objectifs sont les suivants :

- Accroître la mobilité : mise en place de fenêtres de mobilité et d'autres formats de mobilité innovants et structurés (y compris les mobilités de courte durée). À noter : les mobilités individuelles ne sont pas éligibles à financement.
- Favoriser le multilinguisme dans l'offre de formation proposée à l'Université de la Sarre et renforcer son attrait aux yeux des étudiants internationaux : nouvelles offres de formation en anglais ou en français.
- Format de « matchmaking » international visant à renforcer les coopérations internationales dans la recherche et l'enseignement, à développer de nouveaux réseaux internationaux et de nouvelles plateformes de coopération. À noter : ce



financement n'est pas destiné à remplacer, mais à compléter d'autres formes de soutien financier.

En bref, le neuvième appel thématique du Comité d'internationalisation porte sur les trois types d'actions suivants : **fenêtres de mobilité et mobilités structurées de courte durée pour personnels et étudiant-es entrants et sortants, nouvelles offres de formation en anglais ou en français, activités internationales de mise en réseau et de création de partenariats (« matchmaking »).**

Chaque action de petite envergure peut bénéficier d'une subvention maximale de **3 000 €**. Il est possible de solliciter **jusqu'à 10 000 €** pour les campagnes regroupant plusieurs actions. Lorsque des établissements partenaires de l'Université de la Grande Région ou de l'alliance d'universités européennes Transform4Europe sont impliqués, ce montant peut être porté à 15 000 €. Les projets impliquant une collaboration entre plusieurs facultés et/ou unités de l'administration centrale et/ou services centraux sont les bienvenus.

La Direction des relations internationales se tient à votre disposition pour vous conseiller durant la rédaction de votre demande de financement et vous aidera si nécessaire à faire appel à d'autres expertises au sein de l'Université de la Sarre.

Sont admises à présenter une demande de financement : toutes les personnes appartenant aux facultés, aux services centraux et à l'administration centrale. Les demandes émanant des services centraux doivent de préférence porter sur des actions qui concernent toutes les facultés. Une coopération avec une ou plusieurs facultés dans le cadre du projet est en outre souhaitable.

Les mesures présentées seront évaluées selon les critères suivants :

- L'action contribue-t-elle à l'internationalisation ? Quelle valeur ajoutée apporte-t-elle aux étudiant-es, doctorant-es, chercheur-euses et/ou collaborateur-rices internationaux ?
- Dans quelle mesure l'action permet-elle d'accroître le nombre de mobilités, d'augmenter le nombre d'étudiants internationaux ou de promouvoir la mise en réseau de la recherche ?
- L'action peut-elle servir d'exemple et est-elle éventuellement transposable à d'autres départements ou d'autres services de l'Université ?
- L'action s'inscrit-elle dans une approche durable ? Quels sont les effets attendus à moyen et à long terme ? Comment peuvent-ils être mesurés ?



Lorsque des activités sont prévues sur une durée prolongée, comment le maintien des actions et leur financement à long terme seront-ils assurés ?

- Dans le cas d'actions impliquant une université membre de l'alliance T4EU ou de l'UniGR : contribuent-elles au développement et à l'approfondissement des partenariats au sein de l'Université de la Grande Région ou de l'alliance Transform4Europe ? Quels sont les effets attendus à moyen et à long terme ?
- Est-il fait appel à d'autres sources de financement complémentaires (financements externes, autres fonds centraux, autres programmes de subvention) ?

Coûts éligibles à financement

- Frais de personnel (pour une durée maximale de 12 mois)
- Frais de projet (y compris les chargé-es de cours et les assistant-es de recherche)
- Frais de voyage et de déplacement
- Subventions pour les frais de projet
- Durée du projet : un an maximum

Les ressources du fonds pour l'internationalisation sont débloquées uniquement lorsqu'aucune possibilité de financement régulière ou suffisante (par ex. d'autres fonds centraux) ou aucun financement externe n'est disponible pour les actions envisagées.

Procédure

- Les demandes doivent être adressées à la Direction des relations internationales (intfonds@uni-saarland.de) par le doyen ou la doyenne de la faculté (ou par la direction de l'institut ou du service faisant la demande) à l'aide du [formulaire de demande](#).
- Vous pouvez soumettre votre demande en allemand, en anglais ou en français. Si vous optez pour l'anglais ou le français, veuillez joindre un résumé de votre demande en allemand (max. 2 000 caractères, espaces comprises). Celui-ci devra décrire brièvement l'action envisagée à l'Université de la Sarre et indiquer de quelle manière cette action contribue à renforcer l'internationalisation.



- **Délais de dépôt des demandes de financement : 10 juin 2025, 15 octobre 2025 et 10 mars 2026**
- Vous serez informé-e de la suite donnée à votre demande de financement dans un délai d'un mois à compter de la dernière réunion du Comité d'internationalisation et après approbation de la présidence de l'Université. Les dates des réunions sont publiées dans le calendrier des différentes instances sur le site Internet de l'Université de la Sarre.
- Lorsque l'action financée donne lieu à des publications (affiches, flyers, pages internet, etc.), ces supports doivent afficher la mention « gefördert durch den UdS Internationalisierungsfonds / Financé par le fonds pour l'internationalisation de l'Université de la Sarre » ainsi que le logo de l'Université.
- Le département ou le service ayant soumis la demande rédige un rapport descriptif et financier sur la mise en œuvre de l'action et l'emploi des fonds qu'il remet à la Direction des relations internationales au plus tard trois mois après la fin de l'action financée (formulaire disponible sur le site Internet ou envoyé sur demande).
- Le département ou le service ayant soumis la demande informe le Service presse et relations publiques de l'Université de l'action et de ses contenus dans leur ensemble, et lui fournit le cas échéant les autres renseignements nécessaires à la rédaction d'un article. Les comptes Instagram de la Direction des relations internationales peuvent par ailleurs être utilisés pour diffuser des informations.